

Des communes de la Loire proposent une mutuelle communale

Date : 30/08/2016



Après Roche-la-Molière notamment, c'est la commune de Saint-Just-Saint-Rambert de proposer à ses administrés une mutuelle communale.

Depuis janvier 2016, tous les salariés peuvent bénéficier d'une complémentaire santé proposée par leur employeur. Cependant, un certain nombre de personnes ne rentre pas dans le cadre des mutuelles d'entreprise (jeunes, travailleurs indépendants, chômeurs, retraités...). Pour ces personnes, les tarifs proposés par les mutuelles sont parfois extrêmement élevés et ne peuvent pas être négociés. La ville de Saint-Just-Saint-Rambert a donc décidé de proposer un contrat collectif de santé aux Pontrambertois afin de favoriser le retour aux soins et d'améliorer le pouvoir d'achat. Elle a choisi, comme plus de 850 communes en France, **le dispositif "Ma Commune, Ma Santé", mis en place par l'association Actiom**. Celui-ci s'adresse aux personnes sans emploi, aux salariés en CDD ou intérimaire, aux agents territoriaux et aux fonctionnaires, aux travailleurs non-salariés (indépendants, artisans, commerçants) et aux retraités. Les habitants qui le souhaitent peuvent choisir une formule adaptée à leurs attentes et leurs besoins grâce aux dix niveaux de garanties proposés. L'adhésion d'un grand nombre de personnes permet ainsi à Actiom de négocier les tarifs et les garanties auprès des mutuelles pour réduire les frais d'une complémentaire santé.

À partir du 7 septembre prochain, des permanences assurées par une professionnelle de la protection sociale seront mises en place, sur rendez-vous, pour renseigner les personnes intéressées et leur permettre de souscrire à un contrat. Elles se dérouleront au Trait d'Union, 4 place de la Paix, quartier Saint-Rambert les mercredis et vendredis après-midi, de 14h à 18h jusqu'au mois de novembre. Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous sur place ou au 04 77 52 11 60. Ces nouveaux contrats ainsi souscrits prendront effet à partir du 1er janvier 2017.